

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif
au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la
société « SAS Shipping Agencies Services S.à.r.l. », une filiale
intégralement détenue par « MSC Mediterranean Shipping Company SA »,
du contrôle exclusif de la société « Clasquin S.A » à travers l'acquisition de
42,06% de son capital social et des droits de votes y afférents et le dépôt
d'une offre publique d'achats sur les actions restantes**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : La société « **SAS Shipping Agencies Services S.à.r.l.** »;
- **La cible** : La société « **Clasquin S.A.** ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur du transport (Transport maritime, Commissionnement de transport transfrontalier et services logistiques).

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 03 juin 2024

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant le projet d'acquisition par la société « SAS Shipping Agencies Services S.à.r.l. » (« SAS Lux »), une filiale intégralement détenue par « MSC Mediterranean Shipping Company SA », du contrôle exclusif de la société « Clasquin S.A. ».

« SAS Lux », une société de droit luxembourgeois, est intégralement détenue par la société de droit suisse « MSC Mediterranean Shipping Company SA ». Le Groupe MSC, dont le siège se trouve à Genève, en Suisse, est actif au niveau mondial dans le secteur du transport maritime de marchandises par porte-conteneurs, de la manutention portuaire et de la logistique, d'une part, et du transport maritime de passagers, d'autre part. Au Maroc, le Groupe MSC est principalement actif dans la fourniture de services de transport réguliers par conteneurs en haute mer.

« Clasquin SA » est une société de droit français. Elle est active principalement dans le secteur du commissionnement de transport transfrontalier, et fournit des solutions pour l'expédition internationale de différents types de marchandises, par voie aérienne, maritime, terrestre, ferroviaire ou fluviale. « Clasquin » est active au Maroc dans les secteurs du commissionnement de transport transfrontalier et de la logistique.

Fait à Rabat, le 23 mai 2024